

LE JEU DES 7 FAMILLES DU CSE



REPLAY 2025

MISSIONS DU CSE

1/6

PORTER RÉCLAMATION

CHn@PARAL

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives, concernant l'application du Code du travail et des accords légaux ainsi que des conventions et accords collectifs.
- Faire appliquer une règle existante, pour de nouveaux avantages.
- Agir, pour une réclamation individuelle exprès du salarié concerné (écrit recommandé).
- Traiter les réclamations en réunion CSE dans l'ordre du jour établi par le président et communiqué au moins 3 jours avant la réunion.

PARAL
Stimulateur de progrès

11/2025

SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

1/6

LÉGIFRANCE + CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE

Légifrance, le service public de la diffusion du droit
www.legifrance.gouv.fr

MOYENS DU CSE

1/6

LES HEURES DE DÉLÉGATION

CHn@PARAL

- Bénéficier, en tant que titulaire, d'un crédit mensuel : dans une structure de plus de 50 salariés, au moins 18 heures.
- Travailler pour l'entreprise, mais dans un autre cadre : heures de délégation assimilées à du temps de travail effectif et rémunérées comme tel.
- Cumuler les heures sur 12 mois, mais sans dépasser 1,5 fois le crédit mensuel par élue.
- Partager les heures entre titulaires et avec les suppléants.
- Informier l'employeur en cas de report ou de mutualisation des heures : seules les heures reportées ou mutualisées sont à déclarer 8 jours avant leur utilisation.

PARAL
Stimulateur de progrès

11/2025

MEMBRES DU CSE

2/6

LE SECRÉTAIRE DU CSE

CSE
CHn@PARAL

UN ÉLU TITULAIRE DÉSIGNÉ PAR LE CSE

- Assurer l'interface entre le président, les élus, les salariés et les interlocuteurs externes.
- Élaborer conjointement l'ordre du jour des réunions avec le président.
- Gérer les procès-verbaux des réunions : rédaction, adoption et diffusion.
- Organiser les travaux du CSE et coordonner l'information destinée aux salariés.
- Représenter le CSE pour les actes courants.
- N'agir, pour toute décision engageante, que sur mandat explicite du CSE.

PARAL
Stimulateur de progrès

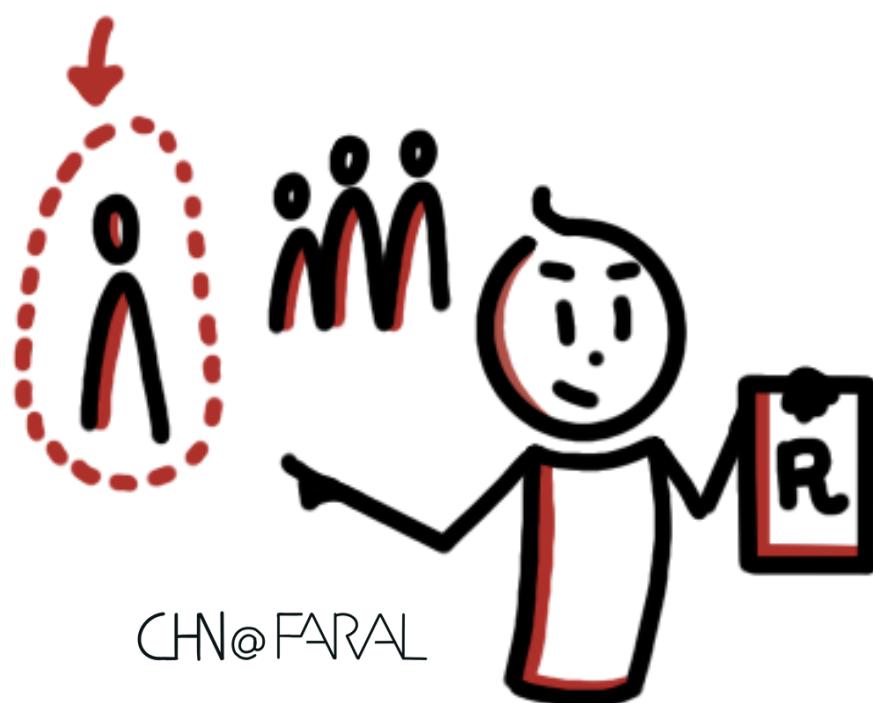
12/2025



MISSIONS DU CSE

1/6

PORTER RÉCLAMATION



- **Présenter** à l'employeur les réclamations des salariés, **individuelles ou collectives**, concernant les salaires, l'application du **Code du travail** et des autres dispositions légales ainsi que les **conventions et accords applicables**.
- **Faire appliquer une règle existante**, pas négocier de nouveaux avantages.
- Agir, pour **une réclamation individuelle**, avec **l'accord exprès** du salarié concerné (écrit recommandé).
- **Traiter les réclamations en réunion CSE** : point inscrit à l'ordre du jour établi par le président et le secrétaire et communiqué au moins 3 jours avant aux participants.



1/6

MOYENS DU CSE

LES HEURES DE DÉLÉGATION



CHN@FARAL

- **Bénéficier, en tant que titulaire, d'un crédit mensuel :** dans une structure de plus de 50 salariés, au moins 18 heures.
- **Travailler pour l'entreprise, mais dans un autre cadre :** heures de délégation assimilées à du temps de travail effectif et rémunérées comme tel.
- **Cumuler les heures sur 12 mois, mais sans dépasser 1,5 fois le crédit mensuel par élu.**
- **Partager les heures entre titulaires et avec les suppléants.**
- **Informier l'employeur en cas de report ou de mutualisation des heures :** seules les heures reportées ou mutualisées sont à déclarer **8 jours avant leur utilisation.**



1/6

SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

LÉGIFRANCE + CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE



Légifrance, le service public de la diffusion du droit

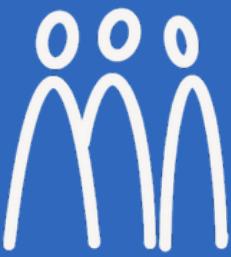
<https://www.legifrance.gouv.fr>

- Consulter **les textes officiels en vigueur** : lois, règlements, décisions de justice.
- Accéder aux **Codes**, notamment **le Code du travail**.
- Parcourir **les accords collectifs** : accords de branche et **conventions collectives**.
- Rechercher **les accords d'entreprise publiés**.

Le Code du travail numérique

<https://code.travail.gouv.fr>

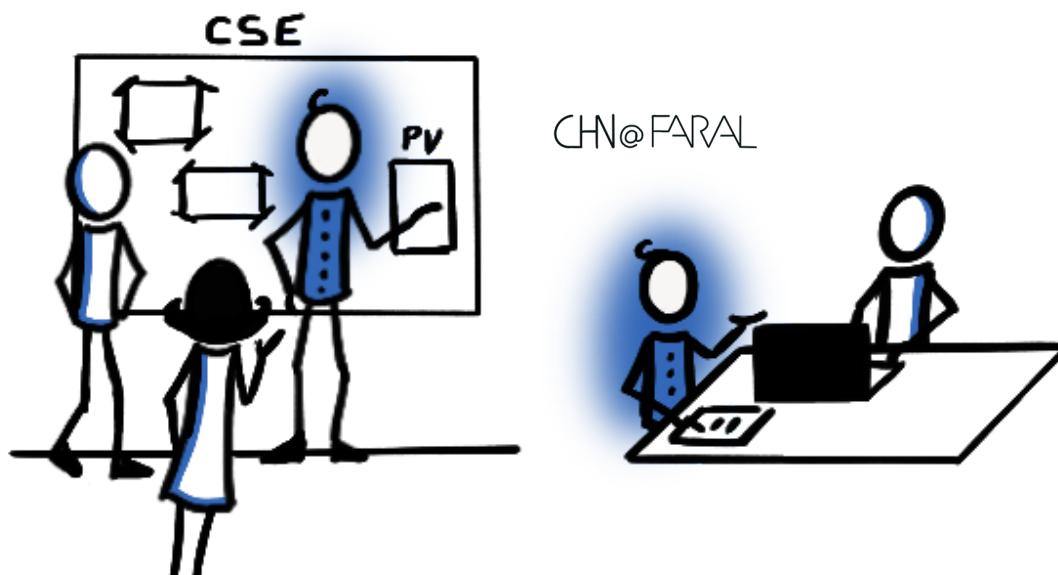
- Rechercher des réponses pratiques **par mots-clés**.
- Utiliser **les simulateurs** pour calculer les droits des salariés, **télécharger des modèles de documents**.



2/6

MEMBRES DU CSE

LE SECRÉTAIRE DU CSE



CHN@FARAL

UN ÉLU TITULAIRE DÉSIGNÉ PAR LE CSE

- Assurer l'**interface** entre le président, les élus, les salariés et les interlocuteurs externes.
- Élaborer conjointement l'**ordre du jour des réunions** avec le président.
- Gérer les **procès-verbaux des réunions** : rédaction, adoption et diffusion.
- Organiser les **travaux du CSE** et coordonner l'information destinée aux salariés.
- Représenter le **CSE** pour les actes courants.
- N'agir, pour toute décision engageante, **que sur mandat explicite du CSE**.

LE JEU DES 7 FAMILLES DU CSE

Un jeu pour les interlocuteurs du CSE, dans les structures de plus de 50 salariés

7 familles, 42 cartes “mémo” à enregistrer :

- Les missions du CSE
- Les moyens du CSE
- Les membres du CSE
- Les interlocuteurs du CSE, en interne
- Les consultations obligatoires
- Les documents clés du CSE
- Les sites internet de référence

Activez la cloche pour bénéficier des prochaines publications !

